

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018
DELIBERATION N° 47

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
08 juin 2018*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY (sorti pour le vote des délibérations n° 34 à 38), Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme LANGLOIS (jusqu'à 21h04), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes LARRE, ARAGON (à partir de 19h05), PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART, Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par Mme BRAU-BOIRIE ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LANGLOIS par M. LALANNE (à partir de 21h04) ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par M. LACASSAGNE (à partir de 19h20), M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE ; Mme BENSOUSSAN par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme ARAGON par Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h05).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Neys,

OBJET : FONCIER – Echange avec la société Castagnet SA de terrains situés à l'intersection des avenues du Maréchal Juin, Gomez et rue du Moulin de Castéra.

La société Castagnet SA est propriétaire de l'ensemble immobilier situé à l'angle des avenues du Maréchal Juin, Gomez et de la rue du Moulin de Castéra, constitutif des parcelles cadastrées AO 44 et 126. Cette entreprise a sollicité la ville de Bayonne en vue d'acquérir une partie d'un terrain cadastré AO 33, mitoyen de son tènement foncier, dont la maîtrise foncière lui permettrait d'augmenter son potentiel de stockage de matériels et par lequel se ferait le nouvel accès de sa propriété.

Par ailleurs, la Ville souhaite aménager à terme une piste cyclable en rive sud de l'avenue du Maréchal Juin et de la rue du Moulin de Castéra. La réalisation de cet équipement nécessite l'acquisition de terrains appartenant à la SA Castagnet sur une bande de 2,50 mètres de largeur à détacher des parcelles cadastrées AO 44 et 126.

Sur cette base, un accord a été conclu avec la SA Castagnet pour la régularisation d'un échange de terrains dont le détail est ci-dessous indiqué :

- cession par la ville d'une partie de la parcelle cadastrée AO 33 pour une superficie d'environ 851 m²,
- acquisition par la Ville d'une partie des parcelles cadastrées AO 44 et AO 126 pour une superficie totale d'environ 262 m².

Cette opération se soldera par le versement d'une soulte au profit de la ville d'un montant de 20 615 € nets vendeur, hors taxes, compatible avec l'estimation de France Domaine du 14 mars 2018, indiquant une valeur vénale des biens de 35 € le m².

Ce montant pourra légèrement varier en fonction des superficies définitivement précisées par un document d'arpentage à intervenir.

La ville de Bayonne prendra à sa charge les frais de géomètre et la société Castagnet SA la totalité des frais de notaire ainsi que les dépenses relatives aux déplacements éventuels de la clôture et des réseaux divers.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les conditions de cet échange,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, dans les conditions ci-dessus énoncées, l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la transaction avec la société Castagnet SA ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne